

SCPI RENOVALYS n°6

Bulletin semestriel d'information n°16 - 2^{ème} semestre 2020

Période de validité du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

ÉDITORIAL

Chers associés,

Dans ce contexte d'incertitudes et de crises, l'année 2020 semble avoir épargné l'immobilier ancien résidentiel dans lequel les SCPI Renoyalys ont investi. Nous constatons sur l'exercice 2020 une stabilité des prix de l'immobilier, voire une augmentation dans certaines villes françaises liée à la recherche de logements plus grands, de résidences secondaires ou en périphérie des villes afin de bénéficier d'espaces verts. Le volume de ventes sur le marché immobilier français reste significatif avec un peu moins d'un million de transactions, ce qui représente une assez bonne année compte tenu de la situation.

Constituée à 100 % de logements résidentiels, la SCPI Renoyalys n°6 a donc plutôt bien résisté à la crise de la COVID-19 à l'instar de l'immobilier commercial. Nous n'avons pas eu d'augmentation du taux de défaut de paiement de la part de nos locataires sur cette période. Concernant les loyers, l'indice de référence des loyers a augmenté de 0,46 % au 3^{ème} trimestre 2020 et de 0,20 % au 4^{ème} trimestre.

Au niveau locatif, nous avons connu quelques difficultés à relouer les lots vacants pendant les phases de confinement, notamment parce que les visites d'appartements en présentiel ont été suspendues. On constate que les lots de type studio destinés généralement à des locataires étudiants, ayant désormais cours en distanciel, ont eu plus de mal à trouver preneur.

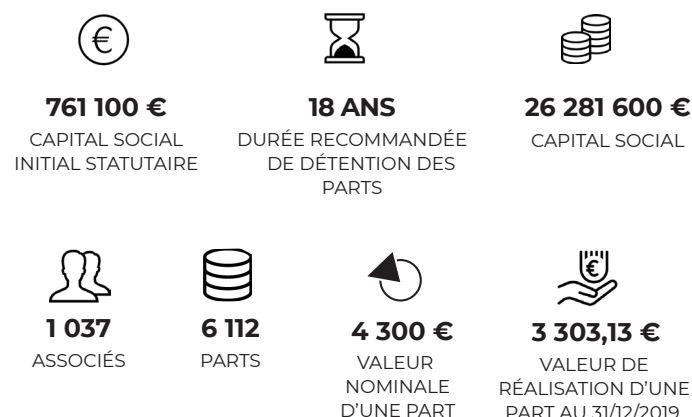
Sur les plus grands logements, nous notons une hausse de la demande locative provoquée par le nombre croissant de locataires ayant repoussé leur projet d'achat immobilier. En effet, si les taux de crédit immobilier sont restés bas tout au long de l'année, les conditions d'octroi de prêts immobiliers se sont durcies lors du 3^{ème} trimestre 2020 avant d'être assouplies en fin d'année.

Pour la SCPI Renoyalys n°6, le taux d'occupation financier est en hausse par rapport au précédent semestre, passant de 79,15 % à 94,09 %. Le taux d'occupation physique est quant à lui en baisse, passant de 89,65 % à 84,20 %, mais cela est principalement dû à la livraison des lots de Paris qui a eu lieu en décembre 2020 (voir rubrique « Livraisons du semestre », page 2).

Les conséquences de la crise et ses étendues ne sont pas encore toutes connues. Si le marché résidentiel locatif a plutôt bien résisté à la crise, nous restons vigilants pour 2021.

La société de gestion

CHIFFRES CLÉS



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Forme juridique : SCPI Déficit foncier à capital fixe
Adresse : 52, rue de Bassano 75008 Paris
RCS : Paris n°821 123 999
Visa AMF : N° 18-22 du 24 juillet 2018
Notice publiée au BALO le 03/08/2018
Date d'ouverture au public : 11/08/2016
Clôture des souscriptions : 31/12/2018
Expert externe en évaluation : CBRE Valuation
Commissaire aux comptes : PWC Audit
Dépositaire : CACEIS BANK
Société de gestion : Advenis Real Estate Investment Management
Agrément AMF : GP 18000011 en date du 29 juin 2018
RCS de la société de gestion : Paris n° 833 409 899

MARCHÉ DES PARTS / CESSIONS

Aucune part n'a été offerte à la vente sur le marché secondaire au cours du semestre écoulé et aucune part n'a été demandée à l'achat. La prochaine confrontation aura lieu le 25 mars 2021 à 16 heures.

Nous tenons à rappeler que la liquidité du placement est très limitée. L'avantage fiscal, composante importante de la rentabilité du placement, ne peut être transmis, si bien que les possibilités de vente de parts sont réduites, sauf à des prix très décotés.

Toutes les modalités du marché secondaire géré par la société de gestion sont consultables sur le site internet Advenis REIM, rubrique SCPI documentation, SCPI Renovalys n°6, Marché Secondaire.

LIVRAISONS DU SEMESTRE

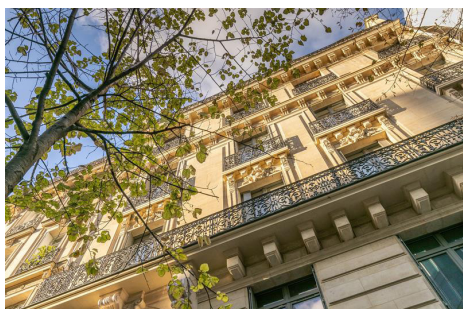
La SCPI Renovalys n°6 a réceptionné en décembre l'immeuble du 159 avenue Malakoff Paris. Au cœur d'un environnement architectural d'exception, le bien profite d'un emplacement de premier ordre, à proximité immédiate du Bois de Boulogne, des Champs-Élysées et de Neuilly-sur-Seine.

En plein réaménagement, la Place de la Porte Maillot accueillera prochainement de nouveaux espaces verts qui pourront être admirés depuis les appartements prestigieux de cet immeuble de six étages.

En effet, avec une façade en brique donnant sur le Boulevard de l'Amiral Bruix et une autre en pierre de taille donnant sur l'Avenue Malakoff, certains appartements offrent à leurs occupants une vue dégagée sur le Bois de Boulogne, jusqu'au Mont Valérien, mais aussi sur la Tour Eiffel.

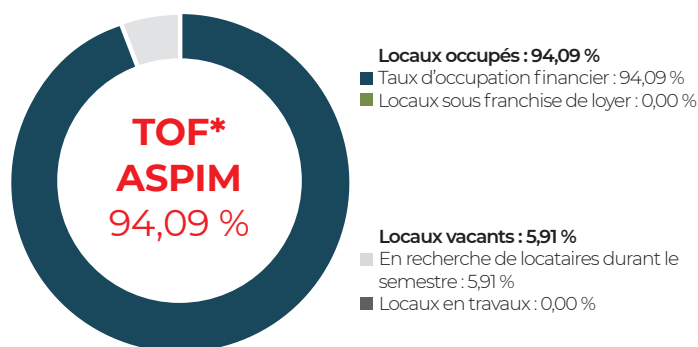
Ces lots disposent également de prestations haut de gamme : belle hauteur sous plafond, moulures haussmanniennes, parquet en bois massif, cheminée en marbre ou encore balcons filants.

Si ces appartements possèdent de remarquables atouts, les parties communes de l'immeuble sont elles aussi à souligner. En effet, le hall d'entrée traversant est agrémenté d'une statue en bronze et mène à une cours intérieure lumineuse. Un splendide escalier principal avec rampe ouvragée dessert quant à lui une partie des appartements, en plus de l'ascenseur.

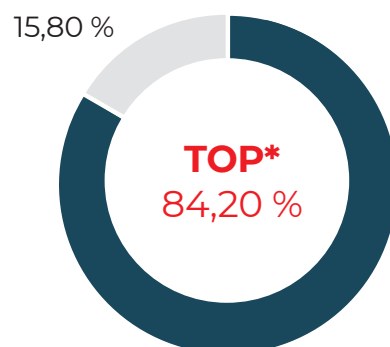


TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE ET FINANCIER

Les taux d'occupation indiquent le taux de remplissage des immeubles livrés et mis en location de la SCPI au 31/12/2020.



*Taux d'Occupation Financier (TOF)



*Taux d'Occupation Physique (TOP)

La livraison des lots de Paris en décembre impacte le taux d'occupation financier, mais plus particulièrement le taux d'occupation physique car la commercialisation des lots n'a débuté qu'en janvier 2021. Ces 7 lots parisiens représentent 18 % des lots livrés de la SCPI, ainsi leur vacance au 31 décembre 2020 se remarque d'autant plus.

ACTIVITÉ LOCATIVE DU SEMESTRE

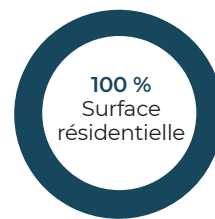
Répartition du patrimoine par typologie d'actifs (m²) :

Durant le semestre écoulé, il y a eu deux départs locataires sur Annecy. Un des deux lots s'est directement reloué.

Les lots de Lille Pyramides et de Tours vacants au semestre précédent se sont loués en juillet 2020.

Les 7 lots que la SCPI Renovalys n°6 détient au 159 avenue Malakoff Paris ont été réceptionnés en décembre et sont en cours de commercialisation.

Ainsi, au 31 décembre 2020, sur les 39 lots livrés que possède la SCPI, 31 sont loués.



7
IMMEUBLES



45
LOTS
D'HABITATION



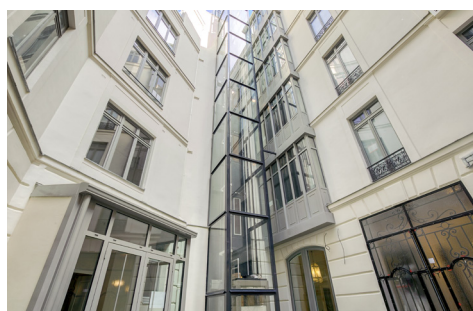
3 314 m²
SURFACE ACQUISE

| PATRIMOINE | | | | | GESTION LOCATIVE | | | |
|---|----------------|---------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------|
| Ville | Nombre de lots | Surface acquisition en m ² | Date d'acquisition | Date de livraison | Date de mise en location | Nombre de lots loués | Nombre de lots vacants | Nombre de lots non livrés |
| Aix-en-Provence (24, rue Mignet) | 13 | 433 | Déc-17 | 4T 2021 | - | - | - | 3 |
| Annecy (10, place aux Bois) | 15 | 1 125 | Déc-16 Déc-17 | Sept-19 | Oct-19 | 14 | 1 | - |
| Lille (32, boulevard Jean-Baptiste Lebas) | 4 | 215 | Déc-16 | Mai-19 | Juin-19 | 4 | - | - |
| Lille (16, rue des Pyramides) | 9 | 432 | Déc-17 | Nov-19 | Déc-19 | 9 | - | - |
| Paris (159, avenue Malakoff) | 7 | 377 | Déc-16 | Déc-20 | - | - | 7 | - |
| Strasbourg (12, rue des Dentelles) | 3 | 209 | Déc-17 Déc-18 | 3T 2021 | - | - | - | 3 |
| Tours (32-36, quai Paul Bert) | 4 | 523 | Déc-17 | Déc-19 | Jan-20 | 4 | - | - |
| TOTAL | 45 | 3 314 | - | - | - | 31 | 8 | 6 |

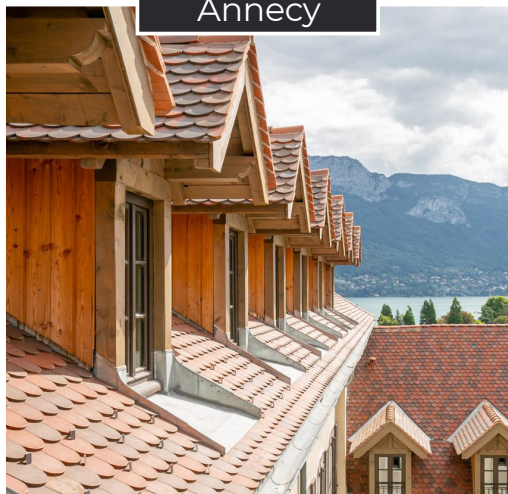
Concernant le chantier d'Aix-en-Provence, les travaux qui avaient été arrêtés durant deux mois de mars à mai 2020, se poursuivent. Les phases de charpente et de gros-œuvre sont désormais terminées. La date prévisionnelle de réception des travaux se situe à la fin du quatrième trimestre 2021.

Pour ce qui est du chantier de Strasbourg, les travaux avaient été suspendus de mars à juin 2020. La livraison des lots est prévue au troisième trimestre 2021.

Photos supplémentaires de Paris Malakoff :



Annecy



Lille Pyramides



Tours



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Risques principaux

Lorsque vous investissez dans une SCPI de type fiscal « déficit foncier », vous devez tenir compte des éléments et risques suivants : votre investissement permet de bénéficier des avantages fiscaux exposés dans la note d'information au paragraphe « Objectif de rentabilité » et au paragraphe « Régime fiscal des associés ». Il est rappelé en outre que la fiscalité applicable aux porteurs de parts de la SCPI (revenus et déficits fonciers, plus-values) est susceptible d'évoluer au cours de la période d'investissement

- il s'agit d'un placement à long terme. Les parts de SCPI doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. Dans le cas du dispositif déficit foncier, vous devez conserver vos parts jusqu'au 31 décembre de la troisième année suivant celle ou la dernière imputation sur le revenu global a été pratiquée sauf à perdre l'intégralité des avantages fiscaux, sachant qu'en l'absence probable de marché secondaire, le souscripteur ne peut espérer récupérer son argent qu'à partir de la dissolution de la société. Le délai total maximum d'immobilisation de l'investissement est d'environ 18 ans pour permettre la liquidation des actifs ;

- la liquidité du placement sera très limitée. L'avantage fiscal, composante importante de la rentabilité du placement, ne peut être transmis, si bien que les possibilités de vente des parts seront réduites, sauf à des prix très décotés. L'avantage fiscal « déficit foncier » ne bénéficie qu'au souscripteur d'origine. La SCPI ne garantit pas la revente des parts. Au-delà des avantages fiscaux ci-dessus, la rentabilité d'un placement en parts de SCPI est de manière générale fonction :

- des éventuels dividendes qui vous seront versés. Ceux-ci dépendront des conditions de location des immeubles, notamment de la date de mise en location des immeubles et du niveau des loyers ; Pendant une période de 36 mois, qui correspond à la constitution du patrimoine, la SCPI n'aura pas de recettes locatives et quasiment pas de recettes financières. Par la suite la SCPI pourra potentiellement distribuer des revenus en fonction de la mise en location des immeubles acquis. Puis, lors de la mise en vente des biens, les revenus locatifs potentiels diminueront en contrepartie de la distribution des acomptes de liquidation prélevés sur le prix de vente.

- du montant du capital que vous percevrez, soit lors de la vente de vos parts, soit lors de la liquidation de la SCPI. Ce dernier montant dépendra du prix de cession du patrimoine immobilier détenu par la SCPI et de la situation du marché de l'immobilier d'habitation lors de la cession.

Ainsi, la rentabilité de la SCPI Renoyalys n°6 ne peut être appréciée qu'à la fin des opérations et non sur la seule déductibilité fiscale. Le capital investi n'est pas garanti

Gestion des conflits d'intérêts

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de répondre au mieux aux intérêts des associés, la société Advenis Real Estate Investment Management a recensé les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'être rencontrées par elle ou par les entités et les collaborateurs du Groupe Advenis. Dans le cadre de la gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels, la société Advenis Real Estate Investment Management se base sur les principes suivants : déontologie, séparation des fonctions, mise en place de procédures internes, mise en place d'un dispositif de contrôle.

Taux d'occupation physique et financier

Le taux d'occupation indique le taux de remplissage des immeubles de la SCPI. Il peut être calculé :

Soit en fonction des loyers : le taux d'occupation financier (TOF) est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés ainsi que des indemnités compensatrices de loyers par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué, pour la période considérée.

Soit en fonction des surfaces : le taux d'occupation physique (TOP) se détermine par la division de la surface cumulée des locaux occupés par la surface cumulée des locaux détenus par la SCPI à un instant donné.

Marché de parts / Cession

Pour les SCPI à capital fixe, le prix de vente et/ou d'achat est établi au terme de chaque période de confrontation des ordres de vente et d'achat, recueillis sur le carnet d'ordres par la société de gestion. Toutes ces informations figurent dans la note d'information

SCPI Renoyalys n°6

52 rue de Bassano - 75008 Paris
RCS Paris n°821 123 999
Visa SCPI N° 18-22 du 24 juillet 2018
Notice publiée au BALO le 03/08/2018



ADVENIS
Real Estate Investment Management

Advenis Real Estate Investment Management

52 rue de Bassano - 75008 Paris
Tél. : 01 78 09 88 34
www.advenis-reim.com

Agrément AMF n° GP 18000011
S.A.S. au capital de 3 561 000,00€
RCS Paris n°833 409 899